

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 JUIN 2023

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE :

OBJET :

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

HARMONISATION DES TARIFICATIONS DE L'ADHESION, DES ACTIVITES, DES SORTIES ET DES SEJOURS DU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DES BERGERIES, DU CENTRE SOCIAL AIME CESAIRE ET DE L'ESPACE JEUNESSE INTERCOMMUNAL DE L'OLY

Total : 56

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt-deux juin, s'est assemblé à l'Espace René Fallet, 29 bis avenue Jean Jaurès à CROSNE (91560) sous la Présidence de Olivier CLODONG.

Présents : 38

Damien ALLOUCH ; Monique BAILLOT ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Valérie DOLLFUS ; Sylvie DONCARLI ; Benjamin DONEKOGLU ; Nicolas DUPONT-AIGNAN ; Jocelyne FALCONNIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Constant LEKIBY ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Georges PUJALS ; Valérie RAGOT ; Laurent ROUSSET ; Karim SELLAMI

Représentés : 16

Eric ADAM représenté par Valérie RAGOT. Thierry BATESTI représenté par Richard PRIVAT ; Sylvie CARILLON représentée par Françoise NICOLAS ; Arnaud DEGEN représenté par Georges PUJALS ; Marie DELAROCHE représentée par Sandrine LAMIRE ; Dominique DEVERNOIS représenté par Joël GRUERE ; François DUROVRAY représenté par Olivier CLODONG ; Marie-Hélène EUVRARD représentée par Bruno GALLIER ; Christian FERRIER représenté par Muriel MOISSON ; Christine GARNIER représentée par Michaël DAMIATI ; Faten HIDRI représentée par Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT ; Colette KOEBERLE représentée par Monique BAILLOT ; Pascal ODOT représenté par Annie FONTGARNAND ; Régis PHILIPPE représenté par Laurent ROUSSET ; Danièle ROUSSEAU-NUSBAUM représentée par Nicole LAMOTH ; Fouad SARI représenté par Thomas CHAZAL

Absents : 02

Gabin ABENA ; Aly SALL

2023-044

SECRETAIRE DE SEANCE
Gilles CARBONNET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

06 JUL. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 JUIN 2023

DELIBERATION

| | |
|----------|---|
| 2023-044 | HARMONISATION DES TARIFICATIONS DE L'ADHESION, DES ACTIVITES, DES SORTIES ET DES SEJOURS DU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DES BERGERIES, DU CENTRE SOCIAL AIME CESAIRE ET DE L'ESPACE JEUNESSE INTERCOMMUNAL DE L'OLY |
|----------|---|

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU la circulaire n°2012 de la Caisse nationale d'allocations familiales en date du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale,

VU la délibération n° 2016-033 du 11 avril 2016 de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine relative à la tarification de l'adhésion, des activités, des sorties et des séjours de l'Espace jeunesse intercommunal de l'Oly,

VU la délibération n° 2018-087 du 28 septembre 2018 de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine relative à la politique tarifaire des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité,

VU les délibérations n° 2022-050 et n° 2022-051 du 29 juin 2022 de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine relatives à la tarification de l'adhésion, des activités, des sorties et des séjours du Centre social intercommunal des Bergeries et du Centre social Aimé Césaire,

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération déploie des structures sociales de proximité dans les quartiers Politique de la Ville des Bergeries et de la Prairie de l'Oly dont l'objectif est de proposer, animer et développer des projets sociaux et une offre d'activités ludiques, sociales, éducatives, culturelles, accessibles et choisies,

CONSIDERANT l'intérêt de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine de favoriser la participation des habitants et des familles des quartiers prioritaires des Bergeries et de la Prairie de l'Oly, aux projets proposés par le Centre social intercommunal des Bergeries, le Centre social Aimé Césaire et l'Espace jeunesse intercommunal de l'Oly,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer une grille tarifaire adaptée aux ressources des familles ainsi que des modalités d'application, s'agissant des tarifs de l'adhésion, des activités, des sorties et des séjours,

CONSIDERANT que la mise en place d'une plateforme numérique en direction des familles adhérentes des structures sociales nécessite de moderniser nos les outils de gestion et une simplification de la grille tarifaire,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Politique de la ville et renouvellement urbain, prévention spécialisée, santé et prévention de la délinquance entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : FIXE le montant des tarifs de l'adhésion, des sorties, des activités et des séjours du Centre social intercommunal des Bergeries, du Centre social Aimé Césaire de l'Oly et de l'Espace jeunesse intercommunal de l'Oly comme suit :

| Adhésion, tarifs de sortie et structures sociales de proximité | | |
|--|--|---------|
| Adhésion qui ouvre droits à l'ensemble des activités menées par la structure. | Individuelle - 18 ans | 2,00 € |
| | Individuelle + de 18 ans | 3,00 € |
| | Forfait famille - à partir de 3 personnes <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la participation familiale • Soutenir la parentalité | 5,00 € |
| <ul style="list-style-type: none"> • CLAS – accompagnement à la scolarité • ASL – ateliers sociolinguistiques, alphabétisation • Atelier informatique • Ateliers de loisirs créatifs et sportifs | | 5,00 € |
| Cette grille vise à favoriser la mixité sociale et intergénérationnel, le lien social, le soutien à la parentalité. Les projets visent à favoriser la mobilité et l'accès à la culture, aux savoirs et de lutter contre la sédentarité par la pratique d'activités physiques. | Tarif plein - adultes de 18 ans et + | 2,00 € |
| | Tarifs réduits* sur présentation de justificatifs <ul style="list-style-type: none"> • Seniors + de 64 ans Minima sociaux • Etudiants (- de 26 ans) • Mineurs 6 - 17 ans | 1,00 € |
| | Enfant de – de 5 ans Porteurs de handicap et leur accompagnateur (sur justificatif) | Gratuit |
| Activités au sein des équipements de la CA VYVS (piscine, cinéma, salle de spectacle) | Tarification selon les délibérations en vigueur | |

| Tarif individuel des séjours (calcul du quotient familial basé sur le référentiel CA) | | |
|---|-----------|------------------------|
| Ressources | Tranche | Tarification appliquée |
| De 0 à 545,00 € | Tranche 1 | 30% du tarif** |
| De 545,01 à 876,00 € | Tranche 2 | 40% du tarif** |
| De 876,01 à 1176,00 € | Tranche 3 | 50% du tarif** |
| De 1176,01 à 1551,00 € | Tranche 4 | 60% du tarif** |
| De 1551,01 € à 1870 € | Tranche 5 | 70 % du tarif** |
| De 1870,01 € et plus Hors territoire VYVS | Tranche 6 | 100 % du tarif ** |

*Les tarifs seront arrondis, après calcul, à la décimale la plus proche.

*** Coût total du séjour prenant en compte l'hébergement, le transport, les repas et les activités sur place.*

| Modalités de paiements des séjours | Désistement sans justificatif : les retenues à titre compensatoire | |
|--|---|-------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Versement d'un acompte de 30% du tarif individuel• Paiement en plusieurs fois sans frais possible• Règlement du solde avant le jour départ | Plus de trente jours avant le départ | 15 € |
| | Entre vingt-neuf et quinze jours | 20% du règlement |
| | Moins de quinze jours | 50% du règlement |
| | Le jour du départ ou absence le jour du départ | 100% du règlement |

Article 2 : DIT que les recettes en résultat seront imputées sur les crédits de l'exercice en cours.

Article 3 : DIT que la grille tarifaire est applicable à compter du 1^{er} septembre 2023, ayant pour effet d'abroger les délibérations n° 2016-033, 2018-087, 2022-050 et 2022-051.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Harmonisation des tarifications d'adhésion, des activités, des sorties et des séjours du Centre social intercommunal des Bergeries, du Centre social intercommunal des bergeries, du centre social " Aimé Césaire " et de l'Espace jeunesse intercommunal de l'Oly -

Date de transmission de l'acte : 06/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 06/07/2023

Numéro de l'acte : DCC2023-044 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20230629-DCC2023-044-DE

Date de décision : 29/06/2023

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires